

2017-2020  
**Une montée en puissance continue !**  
L'agglomération au rendez-vous



**Permettre  
un aménagement durable**



**Promouvoir  
une mobilité responsable**



**Favoriser  
le développement économique**



**Placer l'environnement  
au cœur de notre action**



**Etre  
au plus près des habitants**

Contact Presse :  
Cédric JOLY  
04 50 31 25 00 – [communication@thononagglo.fr](mailto:communication@thononagglo.fr)

## 2017

### Lancement réussi pour Thonon Agglomération

//////////

Historique. Le 1er janvier 2017, la création de la communauté d'agglomération a permis à notre bassin de vie de franchir une étape importante de son histoire intercommunale. Créée sur la base d'un pacte politique unanimement adopté en décembre 2015 par ses futures 25 communes membres, Thonon Agglomération devient la 3<sup>e</sup> intercommunalité de Haute-Savoie (avec près de 88 000 habitants dès sa création soit plus de 10,5% de la population du département de la Haute-Savoie).

- **Des instances très actives** : plus de 500 délibérations adoptées pour mettre la nouvelle collectivité en service.
- **Thonon Agglomération lance sa dynamique de projets et s'impose d'emblée comme une intercommunalité « stratégique »** à même de répondre aux enjeux structurants du nouveau territoire :
  - PLUi, PLH, PCAET... L'agglomération prend date pour l'élaboration de ces outils de planification ;
  - L'agglomération devient seule compétente sur la commercialisation du foncier des zones d'activités économiques ;
  - L'office de tourisme intercommunal « Destination Léman » est créé ;
  - L'adoption du Contrat de Rivières des Dranses et de l'Est lémanique ouvre la voie à la sécurisation de la basse vallée de la Dranse ;
  - Le diagnostic général du réseau d'assainissement est lancé ; il permettra à terme l'actualisation des plans pluriannuels d'investissements en ciblant les priorités d'interventions.
  - Gestion des déchets : l'harmonisation progressive du service est engagée
- **L'impact relatif à la création de l'agglomération parfaitement maîtrisé** : le niveau de service est pérennisé et la neutralité fiscale confirmée et mise en œuvre.

## 2018

### Une agglomération qui s'affirme

//////////

L'agglomération structure ses compétences et précise son champ d'action en aménagement, mobilité, économie, préservation de l'environnement ou encore services à la personne. Elle s'impose comme un acteur incontournable du développement durable et concerté de notre agglomération.

- **La mobilité une priorité** : Thonon Agglomération devient Autorité Organisatrice de la Mobilité [AOM] et donc l'unique responsable des transports urbains, interurbains et scolaires sur son territoire. Elle assure également la gestion pleine et entière du transport à la demande, étendue aux 25 communes de l'agglomération.
- **La prise de compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations [GEMAPI]** conforte l'action de l'agglomération à l'échelle du bassin versant.
- **La définition de l'intérêt communautaire** de certaines compétences (politique local du commerce, action sociale et gestion des équipements culturels et sportifs) permet l'harmonisation de leur exercice et la redéfinition des ambitions, propres à nourrir le futur projet de territoire : la réalisation de la future piscine intercommunale ou encore la réhabilitation de la base nautique des Clerges seront portées par l'agglomération.
- Thonon Agglomération lance sa **dynamique de projets** : extension des zones d'activités économiques, pépinière d'entreprises du Léman, base nautique de Sciez...

## 2019

### Montée en puissance et premières concrétisations

//////////

L'année 2019 donne la priorité aux investissements et voit la concrétisation de plusieurs projets initiés, étudiés et approuvés par l'agglomération, résultats de l'important travail mené depuis 2017. Dans le même temps, l'agglomération révisé ses statuts et poursuit sa montée en puissance.

- **Concrétisation des premières réalisations structurantes** : ouverture de la Pépinière d'entreprises du Léman, extension des zones d'activités économiques, réhabilitation de la base nautique de Sciez, création du mur d'escalade à Margencel, création de deux tronçons de la ViaRhôna (Yvoire et Thonon), déploiement des points d'apport volontaire des déchets, évolution de l'offre de transport en commun, acquisition du domaine de Chignens...

- **Thonon Agglomération « muscle » ses compétences.**

Par le biais d'une révision statutaire, l'agglomération prend date pour la prise de compétence **Eau potable** au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Elle développe aussi ses compétences sur **les questions environnementale** (lutte contre la pollution et les nuisances sonore) et s'engage pour la valorisation de l'agriculture locale et l'élaboration d'un projet alimentaire territorial [PAT].

Sur la question fondamentale des **déplacements**, le conseil communautaire acte sa participation à l'aménagement des gares du territoire pour accompagner la mise en service du Léman Express.

- **Le CIAS devient la structure référente pour l'action sociale** et lance une analyse des besoins sociaux à l'échelle des 25 communes.

## 2020

### L'agglomération est au rendez-vous

//////////

Au moment de renouveler son conseil communautaire, Thonon Agglomération est sur de « bons rails » à la suite d'une fin de mandat active. La dynamique initiée depuis 2017 en fait aujourd'hui un acteur central de l'action publique locale. Le premier trimestre 2020 a d'ores et déjà permis de consacrer la poursuite des investissements et l'affirmation des politiques d'agglomération. Au moment de s'engager dans un nouveau mandat, Thonon Agglomération doit désormais conforter sa vision prospective.

- **Des politiques d'agglomération affirmées.**

Outre la prise de compétence Eau Potable, plusieurs documents-cadres ont été adoptés en début d'année conformément au calendrier prévisionnel : Plan Local d'Urbanisme intercommunal [PLUi], Programme Local de l'Habitat [PLH], Schéma Directeur de la Mobilité, Plan Climat Air Energie Territorial [PCAET], Contrat de Ville prolongé et « renforcé ».

- **Des investissements poursuivis** : plusieurs dizaines de millions d'euros devraient être engagées en 2020 pour financer directement ou soutenir le lancement, le suivi et la finalisation des projets suivants : bases nautiques (Sciez et de Thonon-les-Bains), aménagement des Pôles d'Echanges Multimodaux (Bons-en-Chablais ; Thonon-les-Bains ; Perrignier), Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), trois nouveaux tronçons de la ViaRhôna (Anthy-sur-Léman), Déploiement des points d'apport volontaire de déchets, nouvelle déchetterie de Bons-en-Chablais, piscine intercommunale, déploiement de la vidéoprotection, extension et entretien des équipements d'assainissement (réseaux, stations d'épuration...), début des travaux relatifs au Contrat de Rivières des Dranses ...

- **Des finances saines** : au moment d'adopter les résultats de clôture de l'exercice budgétaire 2019, le conseil communautaire a pu constater la bonne santé financière de l'agglomération : les finances intercommunales restent saines, le désendettement est continu, la fiscalité est stable et les investissements s'intensifient.

## Covid-19

### Des services mobilisés, un engagement sur le long terme

//////////

Bien que la création de l'agglomération soit encore récente, et que la mise en ordre de marche de celle-ci soit encore incomplète du fait de l'intégration progressive et continue de nouvelles compétences, de nouveaux sites, de nouveaux agents, les plans de continuité de l'activité mis en œuvre par l'agglomération et le CIAS ont permis le maintien des services prioritaires (collecte des ordures ménagères, eau potable, assainissement, portage de repas, aide à domicile...).

En télétravail ou en présentiel, les agents intercommunaux sont restés fortement mobilisés.

Au-delà de la continuité de son activité, Thonon Agglomération accompagne et soutient le tissu économique local fortement impacté par la crise économique. De premières mesures ont été prises dès le mois de mars. Depuis, et en renforcement des dispositifs nationaux et régionaux, elle a progressivement structuré un véritable plan local qui vise à soutenir le secteur économique mais aussi touristique. En faveur des entreprises, l'agglomération a mis en place un plan d'aide globale : fiscalité, avance de trésorerie, subventions, annulations de loyers...

Thonon Agglomération a par ailleurs souscrit activement aux fonds régionaux conformément au cadre réglementaire qui fait désormais de la Région et de l'Intercommunalité, le maillon fort pour soutenir l'activité économique locale.

[\[Lire le dossier de presse « Plan local de soutien des acteurs économiques et touristiques de l'agglomération »\]](#)

Dans ce contexte de crise économique, l'agglomération souhaite également rester au plus près des populations « fragilisées » : 200 000 € de subvention supplémentaire ont été accordés au Centre Intercommunal d'Action Sociale [CIAS] en complément des 438 000 € déjà versés en 2020.

>...

## 2021-2022

### Une vision prospective à conforter

//////////

**Pour faire face durablement à l'ensemble des enjeux qui s'imposent à elle**, Thonon Agglomération doit continuer à fournir un important travail de structuration et de prospective. Au-delà de la mise en œuvre des documents-cadre (PLUi, PLH, PCAET, Schémas Directeurs...), l'élaboration d'un **projet de territoire** doit permettre de renforcer le sens de l'ambition communautaire.

Construit autour de projets structurants, ce dernier, nourri d'un **pacte financier et fiscal** et d'une **charte de gouvernance**, posera les bases d'une gestion partagée autour d'une réflexion collective et d'un large consensus entre les élus du territoire.

